

<b>C.I.P.</b>	<b>Canons manomètres Cartouches à but industrielles</b>	<b>TAB. VI</b>	<b>CR 3</b>
		<b>DATE</b>	<b>02-05-15</b>
		<b>REV.</b>	<b>03-04-11</b>

Dimensions et tolérances des canons manomètres pour  
cartouches des appareils de scellement à masselotte

1. Chambre d'étalon d'épreuve (voyez aussi décision XVII-7):

Pour les dimensions voyez les valeurs minimales dans les TDCC.

Les tolérances suivantes sont admises :

L3	P1	H2	R	R1
+0,10	+0,03	+0,03	+0,05	+0,05

2. Canon d'épreuve à masselotte (voyez aussi décision XVII-7):

Calibre: 16 mm; tolérance : F7,  
Longueur: 200 ± 1 mm (à partir de la fin de la chambre),  
Emplacement de la prise de gaz: 1,5 mm (de la fin de la chambre),  
Trou de forage: 3 mm Ø,  
Hauteur de forage: 3 mm.